



PROTOCOLE COMMOTION CEREBRALE

**Applicable sur l'ensemble des niveaux de jeu : Jeunes et Adultes
Hors pour le milieu professionnel avec la présence d'un médecin**



PROTOCOLE COMMOTION CEREBRALE

Lors d'une situation où une personne inscrite sur la feuille de match subit un contact, un choc à la tête.

Exemple : choc entre la tête et le sol, le poteau, le ballon, un autre joueur, etc...), la procédure du protocole de suspicion de commotion cérébrale est à mettre en place :

- Par le juge arbitre ou juge arbitre jeune
- Ou par l'aide du juge accompagnateur avec un juge arbitre jeune mineur

PROTOCOLE COMMOTION CEREBRALE

1. Arrêt du temps de jeu par le Juge Arbitre

Le Juge Arbitre reste proche de la personne qui a subi le choc jusqu'à l'arrivée d'une personne autorisée

2. Le Juge Arbitre effectue le geste afin de permettre l'entrée des personnes autorisées pour une prise en charge du joueur ayant subi le choc à la tête

3. Le Juge Arbitre signale le carton blanc au joueur et à la table de marque en se rapprochant de celle-ci

La question à l'officiel d'équipe de la reprise ou non de son joueur n'est plus posée par le Juge Arbitre

L'arbitre doit s'assurer que la secrétaire a coché cette case sur la GDME avant la reprise du jeu

4. L'officiel responsable d'équipe décidera s'il autorise ou pas à faire jouer son joueur

Dans le cas où le joueur rejoue, il le peut sans prévenir la table de marque

5. A la fin de rencontre, lors de la signature de la FDME, la question sur la reprise ou pas du jeu par le joueur sera posée à l'officiel responsable d'équipe